



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 14 septembre à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur. Cette séance se déroule sans public mais un avis public a été affiché, et les citoyens ont été invités à assister à cette rencontre.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absentes	Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
	Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale et secrétaire-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 août 2020
4. États financiers août 2020
5. Dépenses:
 - 5.1 Dépôt chèques de janvier à juin 2020
6. Correspondances
 - 6.1 Proclamation journées de la culture
 - 6.2 Proclamation mois grands-frères, grandes-soeurs
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Engagement employé salaire
 - 8.2 Paiement frigidaire 2,754.80\$
 - 8.3 Paiement meuble 7,818.30\$
9. Lots
 - 9.1 Terre noire en arrière de l'église
 - 9.2 Membre association forestière 50.00\$
 - 9.3 Dérogation lot 5 650 771
 - 9.4 Belvédère soumission
 - 9.5 Programme soutien FDT Poteaux et câbles (dépôt 30-09)
 - 9.6 Programme soutien FDT Armoires évier électricité (dépôt 30-09)
10. Chemins
 - 10.1 Demander passer la gratte Rang de la Lune, Rang du Détour et Scierie
 - 10.2 Paiements traitement de surface
 - 10.2 Paiement traitement de surface Chemin des Merles
 - 10.2 Paiement traitement de surface Chemin Héron Bleu
 - 10.2 Paiement traitement de surface Rang du Coin St-Pierre
 - 10.2 Paiement traitement de surface Rang de la Scierie
 - 10.2 Ajustement prix bitume
 - 10.3 Paiement traitement de surface Rang Scierie
 - 10.4 Gravier chemin des Merles
 - 10.4 Gravier Chemin Héron Bleu
 - 10.4 Gravier Rang de la Scierie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 10.5 Chemins privés déneigement
- 10.6 Chemins municipalisés déneigement
- 10.7 Scellant Rang de la Scierie gratuit
- 10.8 Bris de poubelles
- 10.9 Reprofilage de fossé Daniel Aubé
- 10.10 Reddition compte MTQ député
- 10.11 Reddition compte MTQ Ministre des Transports
- 10.12 Reddition de compte TECQ
- 11. **Sécurité**
 - 11.1 Sécurité publique Sûreté du Québec
 - 11.2 Renouvellement Croix Rouge 170.00\$ (3 ans)
- 12. **Divers**
 - 12.1 Soumission blocs de verre à l'entrée de l'église
 - 12.2 Soumission maçonnerie blocs de verre
 - 12.3 Réparation camion 1,955.35\$ à envoyer à nos assurances
 - 12.4 Raccordement système incendie église Wi-Fi
 - 12.5 Travaux miniers envoi média poste
 - 12.6 Reddition de compte Attraités touristiques Phase 1
 - 12.7 Reddition de compte Halte routière
 - 12.8 Appui habitation communautaire
- 13. **Dossiers en suspend**
 - 13.1 Demande analyse infrastructures de l'église (programme)
- 14. **Invitations**
 - 14.1
- 15. **Varia**
- 16. **Dates prochaines réunions**
 - Séance de travail le 21 septembre à 18h30
 - Séance de travail le 28 septembre à 18 h 30
 - Séance régulière le 12 octobre à 19 h 30
- 17. **Période de questions**
- 18. **Fermeture de l'assemblée**

2020-09- 90

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert:

ADOPTÉ

2020-09-191

3. Adoption du procès-verbal du 10 août 2020

Reporté

4. États financiers août 2020

Des revenus de 54.696.22\$ et des dépenses de 62.912.15\$ ont été enregistrés pour août 2020, pour un solde au livre au 31 août 2020 de 316.538.92\$.

5. Dépenses

2020-09-192

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise les dépenses suivantes :

les salaires des employés	9.177.42\$
les salaires des élus	1.729.18\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

les dépenses d'août 3.833.67\$
les dépenses faites par paiement préautorisé : 8.053.25\$

le tout représentant un total de 22.793.52\$. la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées:

ADOPTÉ

5.1 Dépôt chèques de janvier à juin 2020

La liste des chèques passés aux comptes de la municipalité pour la période de janvier à juin 2020 a été déposée au conseil municipal.

6. Correspondances

6.1 Proclamation journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Rapide-Danseur et de la qualité de vie de ses citoyens:

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société:

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux:

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle:

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel. *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture:

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans

2020-09-193



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

le but de manifester de façon tangible
l'attachement qu'elle porte à la culture :

ADOPTÉ

6.2 Proclamation mois grands-frères et grandes-soeurs

ATTENDU QUE Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée, au sein même de notre communauté, des relations de mentorat inspirantes et déterminantes qui révèlent le plein potentiel des jeunes et les outillent pour l'avenir;

ATTENDU QU' il est rentable d'investir dans l'avenir des jeunes, puisque chaque dollar investit dans le mentorat rapporte 23\$ à la société, car les jeunes ayant eu un mentor obtiennent de meilleurs résultats sur le plan économique, social et de la santé;

ATTENDU QUE Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée plusieurs occasions pertinentes pour les bénévoles d'ici d'aider les jeunes à avoir l'avenir le plus brillant possible;

ATTENDU QUE l'objectif de l'organisme est de recruter davantage de bénévoles pour répondre aux besoins des jeunes de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur proclame le mois de septembre 2020 comme étant le mois des Grands Frères et Grandes Soeurs;

ADOPTÉ

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Engagement employé salaire

ATTENDU QUE la directrice générale a besoin d'un soutien technique au niveau comptable;

ATTENDU QUE certains dossiers nécessitent d'être complétés dans un délai rapproché afin de conserver le financement accordé aux différents projets en cours;

ATTENDU QUE Mme Caroline Perron a de l'expérience au niveau comptable ainsi qu'une expérience comme secrétaire au niveau municipal;

2020-09-194



N° de résolution
ou annotation

2020-09-195

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' engager Mme Caroline Perron au même taux salarial que notre secrétaire:

ADOPTÉ

8.2 Paiement frigidaire 2,754.80\$

2020-09-196

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous payions la facture pour l'achat du frigidaire à Équipement Rivard au montant de 2.754.80\$:

ADOPTÉ

8.3 Paiement meubles 7,818.30\$

2020-09-197

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous payions la facture pour l'achat des meubles pour les expositions à L'atelier d'ébénisterie La Varlope 2009 au montant de 7.818.30\$:

ADOPTÉ

9. Lots

9.1 Terre noire en arrière de l'église

Information remise au conseil municipal sur le sujet.

9.2 Membre association forestière 50.00\$

ATTENDU QUE notre statut de membre corporatif de l'Association forestière vient à échéance le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE nous supportons le développement de la culture forestière chez nous;

ATTENDU QUE nous avons l'avantage de recevoir la revue Le Couvert Boréal;

2020-09-198

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

DE renouveler notre adhésion au montant de 50.00\$ ce montant est déjà prévu au budget;

ADOPTÉ

9.3 Dérogation lot 5 650 771

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de dérogation mineure en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le numéro 5 650 771 au cadastre du Québec, sis au 171, Chemin des Sizerins;

ATTENDU QUE cette dérogation est demandée parce que la galerie actuelle est située dans la zone de protection de 20 mètres et que le propriétaire désire vendre sa maison.

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires souhaitent prolonger la galerie déjà existante du côté sud et du côté est;

ATTENDU QUE la galerie qui est au sud peut être prolongée alors que celle du côté est ne peut pas l'être;

ATTENDU QUE la longueur finale de la façade aurait donc environ 20 pieds et 11 pouces;

ATTENDU QUE cette galerie est située dans la zone de protection de 20 mètres;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est penché sur le dossier et qu'il propose au conseil municipal d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser cette dérogation mineure en autant que la galerie soit sur des pieux ou sur des blocs de ciment;

ADOPTÉ

9.4 Belvédère soumission

Présentation de la soumission d'Audet et Knight pour la construction d'un belvédère ainsi que pour l'installation de poteaux et de câbles près des rapides à côté de l'église.

9.5 Programme soutien FDT Poteaux et câbles (dépôt 30-09)

ATTENDU QUE nous désirons poursuivre le projet *Attraits touristiques du village Phase 3*;

ATTENDU QUE les travaux d'installation des poteaux et des câbles seront plus coûteux que prévus en Phase 2;

2020-09-19



N° de résolution
ou annotation

2020-09-200

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

DE présenter le projet *Attraits touristiques du village Phase 3* au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC d'Abitibi-Ouest pour obtenir de l'aide financière additionnelle:

D'AUTORISER la directrice générale Mme Lucie Gravel à déposer le projet pour une aide financière à la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*:

D'AUTORISER la directrice générale Mme Lucie Gravel à signer les ententes pour les demandes à la MRC ou tout autres documents se rattachant à cette demande:

FAIRE de ce projet la priorité numéro un pour la municipalité de Rapide-Danseur:

ADOPTÉ

9.6 Programme soutien FDT Armoires, éviers et électricité (dépôt 30-09)

ATTENDU QUE nous voulons déposer une demande au Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour le réaménagement de la cuisine communautaire:

ATTENDU QUE la réfection des armoires, les changements d'éviers, amélioration de l'électricité et changement de tuyauterie doivent être fait:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

DE présenter le projet *Rencontres citoyennes* à la MRC d'Abitibi-Ouest pour obtenir de l'aide financière:

D'AUTORISER la directrice générale Mme Lucie Gravel à déposer le projet pour une aide financière au *Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)*:

D'AUTORISER la directrice générale Mme Lucie Gravel à signer les ententes pour les demandes à la MRC ou tout autres documents se rattachant à cette demande:

FAIRE de ce projet la priorité numéro un pour la municipalité

ADOPTÉ

2020-09-201



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2020-09-202

10.1 Demander passer la gratte Rang de la Lune, Rang du Détour et Scierie

ATTENDU QUE les chemins du Rang de la Lune, du Rang du Détour et du Rang de la Scierie nécessitent un entretien régulier :

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' autoriser l'engagement d'un entrepreneur pour passer la gratte dans ces rangs:

ADOPTÉ

10.2 Paiements traitement de surface

ATTENDU QUE la municipalité a autorisée lors d'une précédente séance l'application de traitement de surface sur le Chemin des Merles, le Chemin du Héron bleu, le Rang Coin St-Pierre et le Rang de la Scierie :

2020-09-203

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' autoriser les paiements pour le traitement de surface pour les routes suivantes :

- Chemin des Merles au montant de 21.454.20\$;
- Chemin Héron bleu au montant de 15.031.32\$;
- Rang du Coin St-Pierre au montant de 150.579.36\$;
- Rang de la Scierie au montant de 8.342.60\$;
- Ajustement prix bitume 3.336.75\$;

Pour un total de : 198.744.23\$ + taxes:

ADOPTÉ

10.3 Paiements traitement de surface Rang de la Scierie

ATTENDU QUE la municipalité a autorisée lors d'une précédente séance l'application de traitement de surface sur le Rang de la Scierie avec une subvention venant du ministre des transports et du député de notre circonscription électorale:

2020-09-204

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:



N° de résolution
ou annotation

2020-09-205

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

D' autoriser le paiement pour le traitement de surface dans le rang de la Scierie pour un montant de 23.502.70\$:

10.4 Gravier chemin

ATTENDU QUE l'entreprise Bourget recommande un fond de 4 pouces de gravier pour de meilleurs résultats lors de l'application du traitement de surface:

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' autoriser l'épandage de gravier pour les chemins suivants, par Transport Raymond Bérubé Inc. et d'effectuer le paiement total:

- Chemin des Merles 2.418.57\$ + tx:
- Chemin Héron Bleu 2.686.95\$ + tx:
- Rang de la Scierie 3.225.66\$ + tx:

Pour un total de : 8.331.18\$ + taxes:

ADOPTÉ

10.5 Chemins privés déneigement

Reporté à une prochaine séance

10.6 Chemins municipalisés déneigement

Reporté à une prochaine séance

10.7 Scellant Rang de la Scierie gratuit

L'entreprise Bourget a mis du scellant sur le traitement de surface d'une municipalité voisine. Ils ont eu un surplus et nous en font profiter gratuitement, sur le Rang de la Scierie.

10.8 Bris de poubelles

Suite à une plainte pour bris de poubelles le conseil municipal s'est penché sur le dossier. Puisqu'au regard des informations que le conseil possède le résident est en faute, de ce fait, le conseil refuse la réclamation pour les raisons suivantes :

- Règlement municipal 2003-03, article 7.1 :
« Les bacs à ordures ou de récupération destinés au service d'enlèvement doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt douze (12) heures avant le moment prévu de l'enlèvement, ... »
- Règlement municipal 2003-03, article 7.2 :
« Les bacs vides doivent être retirés au plus tard douze (12) heures après l'enlèvement des ordures et/ou des matières recyclables. »



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- Le ministère des Transports recommande que les poubelles soient au-dessus du ponceau de l'entrée et qu'elles ne doivent pas entraver la circulation.

10.9 Reprofilage de fossé Daniel Aubé

Facture reportée.

10.10 Reddition de compte MTQ député

- Dossier : 00029190-1-87010 (08)-2020-06-08-52
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. François Cloutier appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Rapide-Danseur approuve les dépenses d'un montant de

2020-09-206



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10.000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10.11 Reddition de compte MTQ Ministre des Transports

- Dossier : 00029212-1-87010 (08)-2020-06-08-53
- Dossier : 00028911-1-87010 (08)-2019-10-28-36
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter:

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL:

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre:

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL:

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli:

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre:

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet:

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce:

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2020-09-207

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. François Cloutier appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Rapide-Danseur approuve les dépenses d'un montant de 15.000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10.12 Reddition de compte TECQ

ATTENDU QUE nous devons faire une reddition de compte pour la TECQ pour recevoir les montants auxquels nous avons droits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE retourner une reddition de compte pour les travaux déjà réalisés à ce jour;

ADOPTÉ

2020-09-208

11. Sécurité

11.1 Sécurité publique Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec vient à échéance le 31 octobre 2020;



N° 2020-09-209
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' autoriser le paiement au Ministère de la Sécurité publique au montant de 13.698.00\$

ADOPTÉ

11.2 Renouvellement Croix Rouge 170.00\$

ATTENDU QUE l'entente de service aux sinistrés expirera au mois de décembre prochain:

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' autoriser le renouvellement pour trois ans de l'entente et le paiement annuel à la Croix Rouge Canadienne au montant de 170.00\$;

ADOPTÉ

12. Divers

12.1 Soumission blocs de verre à l'entrée de l'église

Présentation d'information sur la possibilité d'acheter des carreaux de verre pour la devanture de l'église.

12.2 Soumission maçonnerie pour blocs de verre

Présentation d'information sur les coûts envisageables pour le remplacement des blocs de verre par un maçon.

12.3 Réparation camion 1,955.35\$ à envoyer à nos assurances

ATTENDU QUE suite au vol du catalyseur sur le camion de la municipalité nous avons dû remettre le camion en bon état:

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués par Systèmes Électriques Nordiques Ltée:

IL EST PROPOSÉ par Mme Christianne Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' autoriser le paiement de la facture au montant de 1,955.35\$ incluant les taxes à Systèmes Électriques Nordiques Ltée et d'acheminer la réclamation s'y rattachant à nos assurances:

ADOPTÉ

2020-09-210

2020-09-211



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2020-09-212

12.4 Raccordement système incendie église Wi-Fi

ATTENDU QUE nous devons procéder au raccordement du système incendie à la centrale sans l'installation du téléphone:

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

DE procéder au raccordement du système incendie et de relocaliser le pont sans fil en lien avec les bureaux de la municipalité:

ADOPTÉ

12.5 Travaux miniers envoi média poste

ATTENDU QUE par souci de transparence l'entreprise Kenorland Minerals Ltd souhaite aviser la population de ses droits, concernant l'acquisition de titres d'exploration minière dans la région:

ATTENDU QUE Kenorland Minerals Ltd a obtenu 345 claims pour le territoire des municipalités de Roquemaure, Rapide-Danseur, Gallichan et Sainte-Germaine de Boulé et souhaite découvrir des gisements d'or et de métaux par une campagne de forages exploratoires onic, afin de cibler des secteurs d'intérêt:

ATTENDU QUE les titulaires des claims doivent obtenir une autorisation écrite au moins 30 jours avant:

ATTENDU QUE le conseil municipal juge important que sa population soit renseignée correctement:

2020-09-213

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

DE permettre l'envoi de média poste aux résidents de Rapide-Danseur afin de les renseigner sur les intentions de Kenorland Minerals Ltd:

ADOPTÉ

12.6 Reddition compte Attraitis touristiques Phase 1

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest nous a autorisé un montant de 10.000\$ pour *Attraitis Touristiques Phase 1* :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2020-09-214

ATTENDU QUE ce projet contient les plans et devis pour un belvédère et pose de poteaux et câbles près des rapides et l'achat de chapiteaux :

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

DE retourner un rapport final à la MRC d'Abitibi-Ouest avec les détails des dépenses encourues en lien avec le projet déposé:

ADOPTÉ

12.7 Reddition compte Halte routière

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest nous a autorisé un montant de 16,542.00\$ (*Remise en état de la halte routière Phase 3 - CR-130*) pour l'achat de foyers, poubelles, petit centre d'accueil (roulotte de camping) et affiches:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' envoyer un rapport final à la MRC d'Abitibi-Ouest avec les détails des dépenses encourues pour ce projet:

ADOPTÉ

13. Dossiers en suspend

14. Invitations

15. Varia

16. Dates des prochaines réunions

Séance de travail le 21 septembre à 18h30
Séance de travail le 28 septembre à 18 h 30
Séance régulière le 12 octobre à 19 h 30

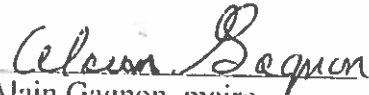
17. Période de questions

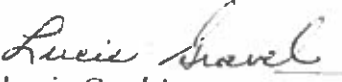
18. Fermeture de l'assemblée

2020-09-216

M. François Cloutier propose la fermeture de l'assemblée.
Il est 20 heures 55.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel,
directrice-générale